

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Saint Maclou La Brière sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 9 avril 2024. Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 2 avril 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, , DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, , QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, , LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. Marc ROSE, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. Frédéric CARLIERE, Maire de GODERVILLE
- M. André Pierre BLONDEL, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. Kevin DUBOCAGE, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUITE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme Muriel TORRELI, responsable finances, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Monsieur QUESADA Antonio

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 42 |
| Nombre de présents | 33 |
| Quorum | 22 |
| Nombre de votants | 42 |

Délibération n° 037/2024

OBJET: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A DES AVANCEMENTS DE GRADE



Délibération n° 037/2024

OBJET: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A DES AVANCEMENTS DE GRADE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
Vu l'arrêté n° 77 du 12/05/2023 arrêtant les lignes directrices de gestion de la Communauté de communes Campagne de Caux
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 mars 2024,

Considérant qu'en l'application de la loi du 26 janvier 1984 et du Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des emplois permanents dans un objectif de transparence et de sincérité budgétaire,

1- Ajustement de la qualification des emplois suite aux décisions d'avancement de grade et de nomination suite à la réussite au concours au titre de l'année 2024 au 15 avril 2024

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

FILIERE ADMINISTRATIVE

| GRADE ACTUEL | CAT | SUPPRESSION | GRADE D'AVANCEMENT | CAT | CREATION |
|---|-----|-------------|---|-----|----------|
| Rédacteur | B | 2 | Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe | B | 2 |
| Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe | B | 1 |
| Adjoint Administratif | C | 1 | Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe | C | 1 |

- La suppression de deux grades de rédacteur à temps complet et d'un grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et la création de trois postes, sur le nouveau grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la réussite au concours,
- La suppression d'un grade d'Adjoint Administratif territorial à temps complet et la création d'un grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe pour la nomination par voie de l'avancement,

FILIERE TECHNIQUE

| GRADE ACTUEL | CAT | SUPPRESSION | GRADE D'AVANCEMENT | CAT | CREATION |
|-------------------|-----|-------------|--|-----|----------|
| Adjoint Technique | C | 1 | Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe | C | 1 |

- La suppression d'un grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et la création d'un grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe pour la nomination par voie de l'avancement,

2- Ajustement de la qualification des emplois suite à vacance d'emploi

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs suite à la mutation et au recrutement d'agents sur emploi permanent, il est proposé de transformer les postes comme suit :

| GRADE ACTUEL | CAT | SUPPRESSION | GRADE D'AVANCEMENT | CAT | CREATION |
|--|-----|-------------|--|-----|----------|
| Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe | B | 1 | Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe | B | 1 |
| Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | Adjoint administratif | C | 1 |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'Unanimité

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE